



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/31/152/Add.1
15 septembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session
Point 76 de l'ordre du jour provisoire*

IMPORTANCE, POUR LA GARANTIE ET L'OBSERVATION EFFECTIVE DES
DROITS DE L'HOMME, DE LA REALISATION UNIVERSELLE DU DROIT
DES PEUPLES A L'AUTODETERMINATION ET DE L'OCTROI RAPIDE DE
L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

Rapport du Secrétaire général

Additif

SOMMAIRE

Pages

REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS	2
Japon	2
République démocratique Allemande	2

* A/31/150

UN LIBRARY
SEP 22 1976
UN/SA COLLECTION
/...

REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS

JAPON

/Original : anglais/

/26 juillet 1976/

Etant donné l'importance de la réalisation du droit des peuples à l'autodétermination et de l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, le Gouvernement japonais a décidé de verser cette année des contributions volontaires de 210 000 dollars aux fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'assistance aux peuples d'Afrique australe. Les montants de ces contributions seront les suivants :

- 1) Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, 10 000 dollars;
- 2) Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'apartheid, 10 000 dollars;
- 3) Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, 130 000 dollars;
- 4) Fonds des Nations Unies pour la Namibie, 10 000 dollars;
- 5) Institut des Nations Unies pour la Namibie, 50 000 dollars.

Il est à noter que le montant total de ces contributions, 210 000 dollars, dépasse de 60 000 dollars le montant total des contributions versées à ces fonds par le Japon en 1975 et que le Japon aura fourni un total de 730 000 dollars aux fonds destinés aux peuples d'Afrique australe à la fin de l'année 1976.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE

/Original : anglais/

/16 août 1976/

1. Pour la République démocratique allemande, comme pour les autres Etats du groupe socialiste, la solidarité active avec les peuples en lutte pour l'indépendance nationale, l'autodétermination et le progrès social, est un principe inébranlable de la politique étrangère. De ce fait, la République démocratique allemande a toujours condamné toutes les formes de colonialisme, de néo-colonialisme, et de racisme et a accordé son aide politique, morale

/...

et matérielle aux peuples soumis à la domination coloniale et raciale, ainsi qu'à leurs mouvements de libération; elle continuera à le faire. Les habitants de la République démocratique allemande considèrent cette solidarité et cette assistance comme un devoir international. Au neuvième Congrès du parti socialiste uni d'Allemagne qui s'est achevé récemment, cette prise de position a été affirmée une nouvelle fois lors d'un appel à la solidarité aux termes duquel : "La terreur que font subir les tyrans racistes aux peuples de la République sud-africaine, du Zimbabwe et de la Namibie est un défi à tous les progressistes du monde. Nous condamnons avec colère la politique des racistes et des impérialistes qui leur accordent leur appui".

2. La République démocratique allemande prend résolument parti pour l'application de toutes les décisions et résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui condamnent le colonialisme, le racisme et la politique de l'apartheid et en particulier pour la "Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux". Elle donne son adhésion totale à ces décisions et résolutions. La République démocratique allemande a été parmi les premiers pays à ratifier la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid. La République démocratique allemande n'entretient aucune relation, politique, diplomatique, économique ou autre avec les régimes racistes d'Afrique australe et n'y est pas représentée par des Etats tiers. Par contre, la République démocratique allemande entretient des relations amicales avec les mouvements nationaux de libération tels que l'ANC (Afrique du Sud), l'ANC (Zimbabwe) et la SWAPO. Au sein du Comité spécial contre l'apartheid, la République démocratique allemande soutient les efforts tendant à mettre fin à la politique de l'apartheid qui constitue une violation du droit international et compromet la paix. La population et le Gouvernement de la République démocratique allemande sont scandalisés par les massacres récemment commis par le régime raciste sud-africain. Le massacre de Soweto est un crime abominable. Aux termes d'une déclaration que le Ministre des affaires étrangères a publiée le 23 juin 1976 au nom du Conseil des ministres de la République démocratique allemande : "Le Gouvernement de la République démocratique allemande déclare approuver sans réserve la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies en date du 19 juin 1976 qui condamne fermement les excès commis en République sud-africaine et qui reconnaît la légitimité de la lutte menée par la population sud-africaine pour l'élimination de l'apartheid et de la discrimination". La promulgation de nouvelles lois instituant la terreur et les mesures brutales de répression dont est victime la population africaine s'accompagnent du renforcement de l'armement ainsi que d'attaques contre des villages pacifiques en République populaire du Mozambique et en République populaire d'Angola. Le caractère fasciste et agressif des régimes racistes devient de plus en plus évident. Etant donné la tournure que prennent les événements, il faut de toute urgence appliquer les mesures prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Les gouvernements qui accordent leur soutien politique, économique et militaire au régime de Pretoria et qui vont jusqu'à coopérer avec celui-ci dans le domaine atomique prennent une lourde responsabilité.

3. La République démocratique allemande a été l'un des premiers pays à reconnaître la République populaire d'Angola, la République populaire du Mozambique, la Guinée-Bissau, la République du Cap-Vert, Sao Tomé-et-Principe, après l'évitement

du pouvoir colonialiste portugais. Actuellement, la République démocratique allemande aide ces Etats à renforcer leur indépendance et à surmonter les séquelles de l'ère coloniale. La République démocratique allemande envoie en République populaire d'Angola, en République populaire du Mozambique et à la Guinée-Bissau des marchandises dont ces pays ont besoin d'urgence; elle les aide à former des cadres nationaux et développe des liens de coopération économique avec eux dans le cadre d'accords à long terme.

4. Les habitants de la République démocratique allemande appuient de diverses manières les peuples d'Afrique du Sud, du Zimbabwe et de Namibie ainsi que leurs mouvements nationaux de libération. Il faut mentionner en particulier les secours apportés par le Comité de solidarité de la République démocratique allemande. Chaque année, la "Semaine de solidarité avec les peuples africains" est un événement d'importance. A cette occasion, de nombreux événements et réunions ont lieu et la population exprime sa solidarité et collecte des fonds qui seront utilisés, par exemple :

- Pour financer, imprimer et distribuer les périodiques des mouvements nationaux de libération tels que : SECHABA, des documents sur la Namibie, la Zimbabwe Review;

- Pour financer, imprimer et distribuer les documents d'information, la documentation, etc., des mouvements de libération;

- Pour former et perfectionner des cadres des mouvements nationaux de libération;

- Pour le traitement médical des combattants de la libération blessés;

- Pour apporter une aide matérielle aux mouvements de libération en leur fournissant de la nourriture, des médicaments, des pansements, des vêtements, du matériel médical et technique, des tentes, des lits, des couvertures, etc.

5. Le Comité de la Décennie pour la lutte contre le racisme et la discrimination raciale de la République démocratique allemande, qui a été fondé en 1974, fournit également une contribution importante par l'appui politique et moral qu'il apporte aux peuples d'Afrique australe. Par exemple, c'est avec son aide qu'une Conférence scientifique à participation internationale, s'est tenue à l'Université Humboldt à Berlin sur le sujet suivant : "Le caractère impérialiste du racisme en Afrique australe". La Conférence a suscité beaucoup d'intérêt et a donné lieu à la condamnation des crimes et autres actes inhumains commis par les racistes en Afrique australe en violation flagrante du droit international. A sa quatrième session, le Comité de la République démocratique allemande a fait une déclaration à l'occasion de la Journée de la liberté de l'Afrique du Sud, le 26 juin 1976. Dans cette déclaration, le Comité a exigé la cessation immédiate du régime de terreur raciste qui règne en Afrique du Sud et la liberté pour tous les peuples opprimés par le racisme et le colonialisme en Afrique australe.

6. Les moyens d'information de la République démocratique allemande apportent une contribution importante au renforcement de la solidarité internationale avec tous les peuples qui luttent pour leur liberté et leur indépendance. Le peuple est allemand est tenu abondamment au courant par la presse, la radio, la télévision, des crimes commis par les régimes racistes et de la progression de la lutte de libération que mènent les peuples opprimés, sous l'impulsion de leurs mouvements nationaux de libération. En 1976, par exemple, les films suivants ont été montrés à la télévision :

- "La colonie oubliée" (Namibie)
- "S'ils me trouvent je ne pleurerai pas" (Namibie)
- "Les enfants de la rivière Sambesi" (Mozambique)
- "Vitoria a certa" (Angola)

La République démocratique allemande continuera de prendre résolument fait et cause en faveur de la lutte des peuples opprimés pour leur libération nationale et sociale et favorisera activement, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, la réalisation des objectifs qu'elle s'est fixés.
